



Université de Lorraine

Annexe aux comptes annuels 2021

Etablie par Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine

BILAN - ACTIF CONSOLIDE ETABLISSEMENT

ACTIF	Note	Exercice 2021			Exercice 2020	Evolution 2021 / 2020 (€)	Evolution 2021 / 2020 (%)
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE	1						
Immobilisations incorporelles		5 650 351,79 €	- 4 922 529,73 €	727 822,06 €	721 656,45 €	6 165,61 €	0,85%
Immobilisations corporelles							
Terrains		71 668 415,01 €	- 455 354,56 €	71 213 060,45 €	71 375 908,45 €	- 162 848,00 €	-0,23%
Constructions		478 013 920,29 €	- 87 628 168,79 €	390 385 751,50 €	401 102 548,59 €	- 10 716 797,09 €	-2,67%
Installations techniques, matériels, et outillage		204 026 530,74 €	- 138 755 334,80 €	65 271 195,94 €	63 231 770,75 €	2 039 425,19 €	3,23%
Collections		184 487,00 €	- 36 890,01 €	147 596,99 €	138 451,00 €	9 145,99 €	6,61%
Biens historiques et culturels							
Autres immobilisations corporelles		71 781 259,30 €	- 52 479 090,43 €	19 302 168,87 €	20 175 816,65 €	- 873 647,78 €	-4,33%
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours		6 271 993,99 €		6 271 993,99 €	3 231 300,13 €	3 040 693,86 €	94,10%
Avances et acomptes sur commandes		14 250,00 €		14 250,00 €	14 250,00 €	- €	0,00%
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles (biens vivants)		- €	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations financières		3 169 030,00 €	- 2 355 622,00 €	813 408,00 €	165 580,00 €	647 828,00 €	391,25%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		840 780 238,12 €	- 286 632 990,32 €	554 147 247,80 €	560 157 282,02 €	- 6 010 034,22 €	-1,07%
ACTIF CIRCULANT							
Stocks		1 241 026,26 €		1 241 026,26 €	696 101,66 €	544 924,60 €	78,28%
Créances	2						
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne		160 909 360,42 €	- 339 573,83 €	160 569 786,59 €	160 176 890,47 €	392 896,12 €	0,25%
Créances clients et comptes rattachés		22 782 308,19 €	- 5 930 544,08 €	16 851 764,11 €	14 916 105,16 €	1 935 658,95 €	12,98%
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)							
Avances et acomptes versés sur commandes		2 041 015,70 €		2 041 015,70 €	703 655,27 €	1 337 360,43 €	190,06%
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		- €		- €	540,00 €	- 540,00 €	-100,00%
Créances sur les autres débiteurs		681 368,29 €		681 368,29 €	551 669,89 €	129 698,40 €	23,51%
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		734 311,73 €		734 311,73 €	840 301,16 €	- 105 989,43 €	-12,61%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		188 389 390,59 €	- 6 270 117,91 €	182 119 272,68 €	177 885 263,61 €	4 234 009,07 €	2,38%
TRESORERIE	3						
Valeurs mobilières de placement		- €		- €	273 568,40 €	- 273 568,40 €	-100,00%
Disponibilités / Opération de trésorerie		115 591 221,06 €		115 591 221,06 €	95 942 629,48 €	19 648 591,58 €	20,48%
Autres							
TOTAL TRESORERIE		115 591 221,06 €	- €	115 591 221,06 €	96 216 197,88 €	19 375 023,18 €	20,14%
Comptes de régularisation							
Ecarts de conversion Actif							
TOTAL GENERAL		1 144 760 849,77 €	- 292 903 108,23 €	851 857 741,54 €	834 258 743,51 €	17 598 998,03 €	2,11%

**BILAN - PASSIF
CONSOLIDE ETABLISSEMENT**

PASSIF	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Evolution 2021 / 2020 (€)	Evolution 2021 / 2020 (%)
FONDS PROPRES	4				
Financements reçus					
Financement de l'actif par l'Etat		419 719 506,36 €	432 296 356,47 €	- 12 576 850,11 €	-2,91%
Financement de l'actif par des tiers		73 813 090,34 €	70 198 353,89 €	3 614 736,45 €	5,15%
Fonds propres des fondations		1 965 813,27 €	2 640 796,79 €		
Ecart de réévaluation					
Réserves		114 962 701,60 €	102 024 150,58 €	12 938 551,02 €	12,68%
Report à nouveau		20 897 769,47 €	20 897 425,71 €	343,76 €	0,00%
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		16 754 056,47 €	12 938 551,02 €	3 815 505,45 €	29,49%
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES		648 112 937,51 €	640 995 634,46 €	7 117 303,05 €	1,11%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5				
Provisions pour risques		4 289 841,14 €	1 590 274,90 €	2 699 566,24 €	169,75%
Provisions pour charges		2 092 152,12 €	2 017 195,64 €	74 956,48 €	3,72%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 381 993,26 €	3 607 470,54 €	2 774 522,72 €	76,91%
DETTES FINANCIERES	6				
Emprunts obligataires					
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		37 861 473,82 €	39 385 887,84 €	- 1 524 414,02 €	-3,87%
Dettes financières et autres emprunts		35 552 774,55 €	36 964 684,75 €	- 1 411 910,20 €	-3,82%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		73 414 248,37 €	76 350 572,59 €	- 2 936 324,22 €	-3,85%
DETTES NON FINANCIERES	7				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 944 238,08 €	10 364 230,15 €	1 580 007,93 €	15,24%
Dettes fiscales et sociales		17 333 332,28 €	16 724 109,15 €	609 223,13 €	3,64%
Avances et acomptes reçus		86 918 293,01 €	77 640 674,54 €	9 277 618,47 €	11,95%
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		- €	- €	- €	
Autres dettes non financières		4 409 824,85 €	5 641 041,76 €	- 1 231 216,91 €	-21,83%
Produits constatés d'avance	8	3 146 887,89 €	2 763 887,31 €	383 000,58 €	13,86%
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		123 752 576,11 €	113 133 942,91 €	10 618 633,20 €	9,39%
TRESORERIE					
Autres éléments de trésorerie passive		195 986,29 €	171 123,01 €	24 863,28 €	14,53%
TOTAL TRESORERIE		195 986,29 €	171 123,01 €	24 863,28 €	14,53%
Comptes de régularisation					
Ecart de conversion Passif					
TOTAL GENERAL		851 857 741,54 €	834 258 743,51 €	17 598 998,03 €	2,11%

**COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS
CONSOLIDE ETABLISSEMENT**

PRODUITS	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Evolutions 2021 / 2020 (€)	Evolutions 2021 / 2020 (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)					
Subventions pour charges de service public		500 656 367,55 €	492 429 901,40 €	8 226 466,15 €	1,67%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		50 129 740,39 €	43 381 727,72 €	6 748 012,67 €	15,55%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques					
Dons et legs		367 766,73 €	295 213,42 €	72 553,31 €	24,58%
Produits de la fiscalité affectée		3 771 002,66 €	3 771 104,92 €	- 102,26 €	0,00%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)					
Ventes de biens ou prestations de services		61 245 715,25 €	50 259 702,92 €	10 986 012,33 €	21,86%
Produits de cessions d'éléments d'actif		96 591,83 €	93 114,16 €	3 477,67 €	3,73%
Autres produits de gestion		7 242 272,96 €	3 960 735,16 €	3 281 537,80 €	82,85%
Production stockée et immobilisée		74 412,50 €	- 1 327,97 €	75 740,47 €	5703,48%
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public					
Autres produits					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		2 123 371,78 €	2 482 352,68 €	- 358 980,90 €	-14,46%
Reprises du financement rattaché à un actif		27 132 937,52 €	25 549 880,60 €	1 583 056,92 €	6,20%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		1 320 326,00 €	157 141,72 €	1 163 184,28 €	740,21%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		654 160 505,17 €	622 379 546,73 €	31 780 958,44 €	5,11%
PRODUITS FINANCIERS					
Produits des participations et des prêts					
Produits nets sur cessions des immobilisations financières					
Intérêts sur créances non immobilisées					
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		347,65 €	551,71 €		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Gains de change		4 139,39 €	7 355,15 €	- 3 215,76 €	-43,72%
Autres produits financiers		9 754,18 €	62,85 €	9 691,33 €	15419,78%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières					
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		14 241,22 €	7 969,71 €	6 271,51 €	78,69%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		- €	- €		
TOTAL PRODUITS		654 174 746,39 €	622 387 516,44 €	31 787 229,95 €	5,11%

**COMPTE DE RESULTAT - CHARGES
CONSOLIDE ETABLISSEMENT**

CHARGES	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Evolutions 2021 / 2020 (€)	Evolutions 2021 / 2020 (%)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10				
Achats		242 062,59 €	209 973,40 €	32 089,19 €	15,28%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		70 818 539,26 €	62 263 928,31 €	8 554 610,95 €	13,74%
Charges de personnel					
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		296 521 483,13 €	287 691 463,59 €	8 830 019,54 €	3,07%
<i>Charges sociales</i>		195 438 286,71 €	192 960 184,22 €	2 478 102,49 €	1,28%
<i>Intéressement et participation</i>					
<i>Autres charges de personnel</i>		1 200 723,69 €	1 090 368,33 €	110 355,36 €	10,12%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		23 519 601,69 €	20 113 495,19 €	3 406 106,50 €	16,93%
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés		46 255 781,17 €	41 889 078,61 €	4 366 702,56 €	10,42%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		633 996 478,24 €	606 218 491,65 €	27 777 986,59 €	4,58%
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre					
<i>Transfert aux ménages</i>					
<i>Transferts aux entreprises</i>					
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>					
<i>Transferts aux autres collectivités</i>					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		- €	- €	- €	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		645 342,48 €	1 497 952,95 €		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		634 641 820,72 €	607 716 444,60 €	26 925 376,12 €	4,43%
CHARGES FINANCIÈRES	11				
Charges d'intérêt		1 695 585,30 €	1 725 327,38 €	- 29 742,08 €	-1,72%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Pertes de change		11 025,90 €	7 193,44 €	3 832,46 €	53,28%
Autres charges financières		- €	- €	- €	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		1 069 200,00 €	- €	1 069 200,00 €	
TOTAL CHARGES FINANCIERES		2 775 811,20 €	1 732 520,82 €	1 043 290,38 €	60,22%
Impôt sur les sociétés		3 058,00 €	- €	3 058,00 €	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		16 754 056,47 €	12 938 551,02 €	3 815 505,45 €	29,49%
TOTAL CHARGES		654 174 746,39 €	622 387 516,44 €	31 787 229,95 €	5,11%

Annexe aux états financiers

Préambule :

Juridiquement, l'Université de Lorraine (UL) est un Grand Etablissement qui a le statut d'Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

L'exercice comptable 2021 est le dixième exercice de l'Université de Lorraine qui est née de la fusion, au 1^{er} janvier 2012 (décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011), des Universités Henri Poincaré-Nancy1 (UHP), Nancy 2 (UN2), Paul Verlaine de Metz (UPVM) et de l'Institut National polytechnique de Lorraine (INPL).

Les comptes de ces établissements ont ainsi été intégrés en balance d'entrée de ce nouvel Etablissement public au 1^{er} janvier 2012 tout comme ceux de l'établissement public de coopération scientifique dénommé « pôle de recherche d'enseignement supérieur de l'Université de Lorraine (PRES UL) » conformément aux délibérations du 16 juillet 2012 du CA du PRES et des 29 juin et 2 octobre 2012 du CA de l'UL. Par décret n° 2014-390 du 29 mars 2014, le PRES a été dissous.

Au 1^{er} janvier 2016, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) a intégré l'UL conformément au décret n° 2015-1133 du 11 septembre 2015.

Budget de l'établissement :

La présente annexe retrace toutes les opérations de comptabilité générale de l'UL qui comprennent :

- Le budget principal composé des budgets propres intégrés et de centres de dépenses ;
- L'état des recettes et des dépenses de la fondation universitaire NIT (FNIT).

Depuis l'année 2020, les comptes du centre de formation des apprentis (CFA) de l'Université de Lorraine ont été intégrés dans les comptes du budget principal et ne font plus l'objet d'une présentation distincte.

Il s'agit du onzième exercice comptable de la FNIT qui était précédemment gérée par l'INPL.

La FNIT dispose de ses propres bilan et compte de résultat.

Toutefois, l'unicité de caisse de l'agent comptable imposant que la trésorerie soit commune au budget principal de l'UL et à la FNIT, la trésorerie de celle-ci s'identifie par un compte de liaison enregistré au niveau du bilan de l'UL.

Il s'agit de la dernière année de présentation des comptes de la FNIT, celle-ci étant dissoute au 31 décembre 2021. Les opérations de transfert vers la nouvelle fondation de coopération scientifique ID+ Lorraine seront effectuées à l'issue du Conseil d'Administration du 15 mars 2022 relatif aux comptes financiers de l'établissement.

Masse salariale :

Suite au passage aux RCE, l'Etat a transféré à l'établissement l'intégralité du coût de la masse salariale des personnels Etat de l'Etablissement au 1^{er} janvier 2012.

Dans ce contexte, l'UL a signé une nouvelle convention de paye à façon avec la direction départementale des finances publiques du département de la Moselle (ex-DRFIP de la Région Lorraine) en date du 20 septembre 2018 pour effectuer les calculs de liquidation de la paye des fonctionnaires d'Etat et des agents non titulaires, en assurer le paiement et régler les cotisations patronales et salariales aux organismes tiers avec effet au 1^{er} janvier 2018. Un avenant à cette convention a été signé en date du 17 novembre 2021 pour les années 2022 et suivantes.

Une procédure de contrôle a posteriori des éléments de paye a été organisée entre l'agence comptable et la direction des ressources humaines afin de sécuriser le dispositif.

Modalités de gestion de certains actes à caractère financier et comptable :

Dans le respect des textes qui précisent les compétences respectives des services ordonnateurs et de l'agence comptable et dans un souci de rationaliser les moyens humains et de rendre plus efficace le circuit financier et comptable de l'établissement, le président et l'agent comptable de l'Université de Lorraine ont convenu par convention du 1^{er} décembre 2012 des modalités de gestion partenariale de certaines missions à compter de l'exercice 2012 (processus dépenses dans le cadre d'un bureau facturier, contrôle de régularité de la paye, gestion des immobilisations, processus recettes, justification des contrats et conventions, déclarations de TVA...).

Cette convention de partenariat est régulièrement mise à jour, la dernière version datant du 22 mars 2021 et ayant fait l'objet de la rédaction d'une annexe spécifique relative au fonctionnement du service facturier.

Par ailleurs, les processus et procédures relatifs à la gestion financière et comptable détaillant les principales tâches des protagonistes, que ce soit au niveau ordonnateur ou comptable, sont formalisés et mis à disposition de l'ensemble de la collectivité universitaire.

I-1) Faits caractéristiques

Faits marquants

➤ Poursuite du projet inventaire physique :

Le projet initié fin 2018, incluant notamment le recours au prestataire externe Actidel courant 2019 et 2020, a été poursuivi au cours de l'exercice 2021 en raison d'une part importante de biens non rapprochés et figurant dans les composantes et structures de l'UL.

Au cours de l'année 2021, une équipe d'inventoristes physiques rattachée à la Direction du Budget et des Finances a été constituée afin de reprendre les travaux d'inventaire sur sites : réconciliation des écarts constatés et ré-étiquetage des anciens et nouveaux biens acquis par l'établissement. A fin janvier 2022, les inventaires réalisés et terminés sur plusieurs composantes ont donné des résultats très satisfaisants (79 % des valeurs nettes comptables retrouvés).

Un logiciel d'inventaire a été acquis pour permettre un meilleur suivi de ces biens.

Par ailleurs, des écritures de sorties de biens complètement amortis, pour un montant total de 10 388 K€, ont été passées au cours de l'exercice 2021 dont 6 917 K€ suite à l'adoption de nouvelles règles de gestion. Enfin, l'établissement s'est engagé à poursuivre ce travail d'inventaire en 2022 de manière à fiabiliser ses biens mobiliers figurant au bilan ainsi que les procédures d'entrées et de sorties des biens.

➤ Autres faits marquants :

- Création de la filiale UL Propul's : apport en capital social de 650 K€ en deux versements : versement initial de 500 K€ effectué en 2021, versement final de 150 K€ en 2022.
- Création de la fondation de coopération scientifique « Fondation ID+ Lorraine » et suppression de la fondation NIT actuelle : apport de l'université de Lorraine est de 1 000 K€ en 5 versements : 600 K€ en 2021 puis de 100 K€ avant le 1er septembre de chaque année civile de 2022 à 2025.
- Liquidation judiciaire de la société Hydroption, titulaire de marchés subséquents de fourniture d'électricité : au regard des risques d'irrecouvrabilité, une provision pour dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 2 368 K€.
- Honoraires pédagogiques des PAMSU (Praticiens Agréés Maîtres de Stages Universitaires) : une provision complémentaire sur les exercices 2016 à 2020 a été passée pour 103 K€ ainsi qu'une nouvelle provision pour l'exercice 2021 à hauteur de 1 525 K€ en raison d'un risque de reversement suite à justification des dépenses réalisées.

- Subventions antérieures à 2020 concernant les projets FEDER : en raison de retards dans le versement des financements justifiés, une provision pour risques a été comptabilisée à hauteur de 50 % des sommes non versées, soit 1 071 K€.
- Recapitalisation de la SATT SAYENS à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2021 : augmentation de capital à hauteur de 5 500 K€ puis réduction de capital pour revenir au capital social initial de 1 396 K€ par une opération « coup d'accordéon » permettant d'apurer en partie les pertes antérieures. Souscription pour l'UL de 10 692 actions à titre irréductible soit un montant exigible de 1 069 K€.
- Finalisation de l'intégration de l'école de maïeutique au sein des comptes de l'établissement : versement d'un boni de liquidation de 163 K€ et intégration du patrimoine correspondant dans l'inventaire comptable.
- Suite à contrôle juridictionnel de la Cour des Comptes sur les exercices comptables de 2012 à 2015, mise en débet du précédent agent comptable pour 89 K€ : demande de remise gracieuse et avis favorable du Conseil d'Administration dans sa séance du 6 juillet 2021, avis Ministériel conforme et comptabilisation des écritures correspondantes dans les comptes de l'établissement.
- Etablissement d'un avenant à la convention de prestation de services portant sur la réalisation de la paye des agents de l'UL (paye à façon) signé le 17 novembre 2021 pour les années 2022 et suivantes entre l'établissement et la DDFIP de Moselle.
- Régularisation de la situation de 35 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ayant été titularisés avec effet rétroactif : mise en paiement correspondant à la part salariale et patronale de la pension civile due par l'établissement pour un montant total de 517 K€.
- Mise en place du dispositif « Santé Psy Etudiants » (SPE) : possibilité pour tous les étudiants qui le souhaitent de bénéficier de consultations gratuites auprès de psychologues agréés, financement du dispositif par le MESRI (abondement de la SCSP à hauteur de 54 K€) sur la base des dépenses effectivement engagées par l'établissement.
- Mise en œuvre de la mesure de préservation des emplois de recherche et développement (R&D) dans le cadre de France Relance.
- Perception de subventions concernant le volet immobilier du plan France Relance à hauteur de 2 474 K€.
- Pérennisation du programme LUE en juillet 2021 : transfert définitif de la dotation non consommable de 330 M€ engendrant un versement annuel des intérêts produits par la dotation de 9 329 K€.
- Signature du projet ORION (Oser la Recherche durant la formation) : financement global de 18 500 K€ - 1er versement en 2021 pour 1 850 K€.
- Signature du projet SIRIUS (Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions Université et Société) : financement global de 13 900 K€ - 1er versement en 2021 pour 1 564 K€.
- Signature du projet PLEIADES (Projet Lorrain d'Environnement numérique pour des Apprentissages Durables) qui fait partie des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Demoes (Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur : financement prévisionnel de 5 250 K€ - 1er versement de 525 K€ reçu le 30 novembre 2021.
- Réception au titre de la SCSP d'un versement de 921 K€ au titre du remboursement des charges salariales sur heures complémentaires (application loi TEPA) – reprise sur provision à due concurrence, montant précédemment provisionné à 100 %.

➤ Régularisations en report à nouveau :

Régularisations en report à nouveau (RAN) à hauteur de 343,76 €, ces régularisations comptables concernent les points suivants sans impact sur le résultat courant de l'exercice :

Sorties d'actif suite à règles de gestion ;

Réimputations de classe 2 à classe 6 sur exercice antérieur.

Le tableau ci-dessous détaille les régularisations passées :

Objet	Compte 110	Compte 119	Solde
Réimputations de classe 2 à classe 6 sur exercice antérieur	344,29		-344,29
Sorties d'actif selon règles de gestion définies	5 601,29	5 601,82	0,53
Total (€)	5 945,58	5 601,82	-343,76

I-2) Comparabilité des comptes

Sans observation.

I-3) Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes de l'UL ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel telles qu'elles sont prévues en particulier par les textes suivants :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique complété par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;
- Le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- La nomenclature comptable M9 ;
- Le référentiel comptable applicable au 1^{er} janvier 2016 composé de l'instruction comptable commune, du recueil des normes et du plan de comptes commun applicable aux organismes publics ;
- L'instruction juridique commune ;
- Les instructions du MINEFI suivantes :
 - N° 06-007 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs ;
 - N° 13-0004 du 18 décembre 2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif ;
 - N° 13-0024 du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires ;
 - N°13-0022 du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-après ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour les contrats pluriannuels avec contrepartie directe signés depuis 2017, les termes de l'instruction n° 13-0023 du 20 novembre 2013 ont été appliqués, à savoir selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

Les anciens contrats antérieurs au 1^{er} janvier 2017 sont quant à eux toujours titrés selon les échéanciers prévus aux contrats et ce en gestion extinctive.

Conformément à la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi dite LRU) modifiée par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'UL a accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) dès sa création le 1er janvier 2012.

L'application informatique comptable SIFAC (Système d'Information, Financier Analytique Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements (AMUE) est utilisée depuis le 1^{er} janvier 2012 pour tenir les comptes de l'UL, aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'agence comptable.

L'UL est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) car l'ensemble de son activité (enseignement, recherche...) rentre dans le champ de la TVA (art 256-I du CGI). Cela signifie que l'UL est un redevable à la TVA et, qu'en matière de dépenses, un droit à déduction de la TVA est susceptible de lui être ouvert.

Toutefois et par exception, conformément aux dispositions conjuguées de l'article 261.4.4^o. a du CGI et de l'article L719-10 du code de l'Education, les opérations réalisées par l'UL dans le cadre de l'enseignement universitaire ou professionnel sont exonérées de TVA. Les dépenses effectuées dans ce cadre ne peuvent donc pas faire l'objet de déduction de la TVA.

Ainsi, comme tous les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, l'UL est qualifiée « d'assujetti redevable partiel ».

Immobilisations :

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat a été inscrit au bilan de l'exercice 2016 sur la base des évaluations de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) ex-France Domaine réalisées en fin d'année 2015.

Toutefois, les biens suivants sont toujours en attente d'une évaluation, l'année 2021 n'ayant pas permis au Pôle Immobilier Départemental (PED) de la DDFIP 54 de procéder aux évaluations manquantes :

- Institut Jean Lamour (*bien non encore dans Chorus, une instruction est en cours par la DIE – relance faite*) ;
- ARTEM 3 (*évaluation demandée à la DIE – relance faite*).

Ainsi, au 31/12/2021, la valeur brute totale du patrimoine mis à disposition est de 471 511 K€ (dont les constructions pour 408 098 K€ et les terrains pour 63 413 K€).

Depuis l'exercice 2017, l'établissement décompose son patrimoine immobilier selon l'approche par composants pour l'amortir.

Selon délibération du CA en date du 19 décembre 2017, l'UL a défini 5 catégories de composants constitutifs des biens immeubles avec une ventilation de la valeur des composants en % du bâtiment et une durée d'amortissement correspondante. Le tableau correspondant figure ci-dessous :

Composant	Ventilation de la valeur des composants en % du bâtiment	Durée d'amortissement des composants
N°1 : Gros œuvre + charpente (A) + clos couvert (B) (hors étanchéité (B3010) - menuiseries extérieures (murs rideaux) et ravalement façade)	30%	70 ans
N°2 : Matériaux de revêtement extérieur (hors parement pierre) (B2010) Construction intérieure (menuiserie intérieure et serrurerie) (C10) + escalier (C20) hors béton + ascenseur (D10)	10%	35 ans
N°3 : Menuiseries extérieures (B2020 et B2030) + étanchéité (B3010)	15%	30 ans
N°4 : Plomberie + sanitaire (D20) + protection incendie (D40) hors SSI et accessoires (D4030) (D4090) + électricité et appareillage (D50) + VRD (G) + Chauffage ventilation (hors conditionnement d'air) (D30) + équipement (E10) + ameublement (E2010)	35%	25 ans
N°5 : Finition intérieure (C30) (hors carrelage et faïence) + production de froid (D3030 et D3050) – conditionnement d'air + SSI et accessoires (D4030 et D4090) + équipement spécifique (process labo)	10 %	15 ans
TOTAL	100%	

Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits de douane et taxes non récupérables, et le cas échéant des coûts directement attribuables engagés pour les mettre en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue (y compris les honoraires de professionnels).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire à compter de leur date de mise en service (règle du prorata temporis), sur des durées approuvées par délibération du 20 novembre 2012 du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, concernant les travaux d'investissements sur les constructions une délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 a défini des durées d'amortissements spécifiques liées à l'approche par composants – cf. point ci-dessus.

Une délibération complémentaire du Conseil d'Administration du 10 mars 2020 a défini la durée d'amortissement des animaux reproducteurs acquis par la Ferme de la Bouzule.

Afin d'intégrer le statut juridique de certains biens (ceux remis en dotation dont le renouvellement n'est pas à la charge de l'Etablissement ou ceux financés par une subvention d'investissement clairement fléchée), une procédure de neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement est mise en place.

Natures des immobilisations	Durées d'amortissement en années
Travaux d'investissement sur constructions	Durées variables liées à l'approche par composants Cf. délibération spécifique du 19/12/2017
Mobilier de bureau	10
Matériel pédagogique	10
Matériel scientifique	10
Matériel industriel	10
Installations complexes, outillage	10
Animaux reproducteurs	10
Collection de documentations	8
Matériel de transport	8
Matériel informatique	5
Postes informatiques et matériel informatique de bureau	4
Logiciels informatiques	3
Brevets, licences, droits similaires	5
Frais de R et D	5

Pour tenir compte de la spécificité de certains biens qui ont une durée de vie ou d'utilisation différente de celles habituellement rencontrées ou pour des biens ne rentrant pas dans le tableau ci-dessus, les services ordonnateurs peuvent proposer des durées d'amortissement particulières après accord conjoint de la Direction du Budget et des Finances et de l'agence comptable.

Le critère de 800 € HT est le seuil de référence pour inventorier ou non les ordinateurs de bureau (notion de poste informatique).

Stocks :

Sont comptabilisés dans cette rubrique :

- Le cheptel bovin et ovin non immobilisé de la ferme expérimentale de la Bouzule ;
- Les denrées alimentaires de l'INSPE (sur ses trois sites de Maxéville, Montigny et Bar-le-Duc) ;
- Le stock du magasin central y compris le stock des équipements liés à la Covid-19 ;
- Le stock des ateliers de reprographie ;
- Le stock des éditions de l'Université de Lorraine - EDUL (anciennement PUN) : les EDUL réalisent un inventaire physique chaque année à la fin de l'exercice. L'inventaire porte sur deux zones de stockage :
 - Campus lettres sous-sol du bâtiment G à Nancy avec un décompte réalisé par le personnel EDUL en lin avec la Direction du Budget et des Finances ;
 - Dépôt du diffuseur à Charenton avec un inventaire physique qu'il réalise et qu'il communique aux EDUL.

La méthode de valorisation du stock se fonde sur le prix de revient du livre.

Celui-ci est calculé en divisant le coût global de fabrication d'un ouvrage par le nombre de tirages.

Comptes clients et créances diverses :

Les créances clients et les créances diverses sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, des créances douteuses sont identifiées pour les clients (à l'exception des collectivités et établissements publics) dont la solvabilité apparaît compromise ou avec lesquels l'UL est en litige.

Une dépréciation est constatée dès qu'apparaît une perte probable. Cette dépréciation est de 100 % pour les créances de plus de 2 ans.

Placements financiers :

La trésorerie de l'établissement est déposée auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle (DDFIP 54).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les fonds de l'université, obligatoirement déposés au Trésor public, ne sont plus rémunérés.

Quant aux fonds de la FNIT, ils sont déposés à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et les placements sont effectués à capital garanti.

En raison de la dissolution de la FNIT au 31 décembre 2021, les comptes courant et de placement de la FNIT ont été clôturés à cette même date et le solde reversé sur le compte au Trésor de l'université.

Fonds propres :

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation à l'UL par l'Etat a pour contrepartie une rubrique spécifique en fonds propres.

Les subventions d'équipement destinées à financer des investissements et octroyées à l'UL sont inscrites en fonds propres à leur date de notification.

Les subventions sont reprises en résultat d'exploitation sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Le suivi des subventions d'investissement depuis 2017 et leurs affectations par bien immobilisé sont réalisés dans l'application SIFAC.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 sur les passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs. Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêt des comptes.

Compte de liaison avec la FNIT :

Il retrace la trésorerie de la FNIT qui ne dispose pas de comptes de classe 5. Ce compte de liaison se solde dans le bilan agrégé et le compte de résultat agrégé.

Dettes sociales :

Conformément à l'instruction du MINEFI n° 13-0024 du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires, l'UL comptabilise à la clôture de l'exercice en charges à payer (17 333 K€ en augmentation de 609 K€ par rapport à 2020), certaines dettes afférentes au personnel : heures complémentaires et supplémentaires réalisées et non encore payées, congés non pris et jours déposés sur les comptes épargne temps pour la partie monétisable, vacances administratives et d'enseignement, diverses primes, rappels de rémunérations et changement d'échelons relatifs à 2021 mais non payés au cours de cet exercice comptable.

Depuis 2014, pour la part non monétisable (c'est-à-dire des droits à congés) des jours déposés sur les comptes épargne temps, celle-ci est imputée au poste « provisions pour charges ».

En 2021, ce montant s'élève à 2 092 K€ (pour mémoire 2 017 K€ en 2020), le contexte sanitaire particulier rencontré une nouvelle fois au cours de l'exercice comptable 2021 ayant amené à un dépôt complémentaire de jours de CET.

Pour l'exercice 2021, les termes de l'arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de CET dans la fonction publique de l'Etat afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 autorise d'une part, pour l'année 2020 à déroger au plafond annuel (porté de 10 à 20 jours) et global (de 60 à 70 jours) de jours pouvant être épargnés par les agents ne sont plus d'actualité. Ainsi, le CET peut comporter 60 jour maximum, toutefois à compter de 2021 les jours ainsi épargnés au cours de l'exercice 2020 excédant le plafond global de 60 jours peuvent être maintenus sur le CET ou être consommés selon les modalités définies à l'article 6 du décret du 29 avril 2002 portant création du CET.

Le calcul des droits à congés et des comptes épargne-temps ne concernent que les personnels administratifs.

En effet, il n'est pas réalisé de suivi des droits à congés des enseignants et des enseignants-chercheurs compte tenu de leur statut.

Aussi, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés de ces personnels ne peut être réalisée, aucune charge à payer n'est comptabilisée dans ce cadre.

Concernant le compte personnel de formation (CPF), le décret n° 2018-1153 du 14 décembre 2018 relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du CPF en euros précise le montant horaire permettant la conversion en euros des heures acquises au titre du CPF et du droit individuel à la formation au 31 décembre 2018. Il a été pris pour l'application des dispositions du VIII de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Un taux de conversion a été fixé à 15 euros par heure de formation pour les heures déjà accumulées. Cette conversion a été décidée pour apporter plus de lisibilité et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, la mise en œuvre de ce décret engendre la monétisation d'un droit potentiel à formation de l'agent qui est valorisé ou non en fonction du contexte.

Ainsi, en date de clôture au 31 décembre 2021, les CPF ne répondent pas à la définition d'un passif social puisqu'ils correspondent à un droit potentiel et non à une obligation certaine.

Par ailleurs, lorsque le personnel de l'UL est formé, en accord avec son employeur, notre établissement disposera d'une contrepartie : les nouvelles compétences de son agent.

En conséquence et en règle générale, le CPF ne donne pas lieu à valorisation en date de clôture.

A titre informatif, 6 958 agents de l'UL étaient concernés par cette mise en œuvre au 31 décembre 2021.

14 dossiers ont été déposés en 2021 représentant 1 610 heures mobilisées pour un coût de 20 186 €.

Gestion des subventions :

Pour les subventions pluriannuelles notifiées à compter de l'exercice 2012, les opérations sont suivies sous forme de conventions (via un numéro d'EOTP) dans SIFAC qui permettent de retracer les dépenses par exercice. Les recettes sont comptabilisées conformément à l'instruction du MINEFI n° 13-002 du 20 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues.

- La détermination de l'imputation en investissement ou en fonctionnement des subventions notifiées (hors subvention pour charges de service public) se fait de la manière suivante :
 - Comptabilisation en recettes d'investissement pour :
 - Les subventions clairement fléchées et individualisées par le financeur pour financer des dépenses d'investissement (classe2).
 - La part des subventions allouées de manière globale par le financeur dans le cadre d'un projet mixte (fonctionnement et investissement) finançant des dépenses d'investissement listées soit dans la notification, soit dans le montage du projet.
 - Comptabilisation en recettes de fonctionnement pour tous les autres cas.
- Lorsque l'Université de Lorraine coordonne des projets avec des partenaires privés ou publics, la gestion des fonds avec ces derniers est suivie en opération pour compte de tiers (compte de classe 4).
- Les modalités d'enregistrement comptable des subventions attribuées par plusieurs financeurs publics et/ou privés pour un même projet et sur plusieurs années sont les suivantes :
 - Respect des conditions fixées dans les conventions ou décisions d'attribution, notamment l'affectation de la subvention au financement d'un type de dépenses (fonctionnement, masse salariale, investissement). La subvention sera ainsi comptabilisée en fonctionnement ou investissement selon la volonté du financeur.
 - Si aucune condition n'est fixée par le financeur alors qu'il a accepté un projet global, la subvention qu'il attribue est comptabilisée aussi bien en fonctionnement qu'en investissement au prorata du type de dépenses subventionnables réalisées dans le cadre du projet.
 - Pour un projet financé à la fois par des subventions et par de l'autofinancement, les subventions sont affectées d'une part, au prorata des dépenses au fur et à mesure de leur réalisation et, d'autre part, au prorata de l'apport de chaque partenaire.
 - Pour les subventions d'investissement et en cas de pluri-financeurs :
 - Pour les subventions attribuées et qui ne sont pas à justifier : affectation des subventions au prorata des dépenses en privilégiant le rattachement d'une subvention par bien ;
 - Dans la mesure du possible, affectation pour un bien d'une seule subvention d'équipement sachant qu'il est probable que le solde des différentes subventions d'investissement soit affecté sur un même bien.
 - Pour les subventions de fonctionnement et la masse salariale : que les subventions des différents financeurs soient à justifier ou non, elles sont comptabilisées au prorata des dépenses réalisées.

La mise en place d'un processus avec des procédures formalisées et l'utilisation d'une application informatique dédiée (outil SBV3) intégrant toutes les informations nécessaires au suivi budgétaire, financier et comptable des subventions permet de s'assurer de l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des recettes en 2021.

En fin d'année civile, un état des dépenses issu de SIFAC permet de comptabiliser en produits à recevoir les subventions de fonctionnement et d'investissement. Ces produits à recevoir sont extournés en N+1. Les recettes définitives sont émises lorsque les justificatifs sont transmis aux financeurs.

Il est précisé que les produits à recevoir en investissement sont comptabilisés au niveau des financements non rattachés.

Leur rattachement n'interviendra que lors l'émission de la recette définitive.

Contrats industriels pluriannuels :

Les contrats de recherche et de prestations de service passés avec des tiers privés sont enregistrés au niveau du chiffre d'affaires.

La comptabilisation des recettes est réalisée à l'avancement en fonction de l'échéancier prévu dans le contrat, à défaut d'avoir une comptabilité analytique qui permette de suivre les coûts indirects liés au projet.

La formation continue :

Les recettes liées aux conventions pluriannuelles de formation continue sont comptabilisées au prorata du nombre de mois de la formation dispensée ou en fonction des heures de formation réellement dispensées si celles-ci sont précisées dans la convention.

La formation en apprentissage :

Les recettes liées aux formations en apprentissage sont versées, pour chaque apprenti, sur la base des termes d'un contrat ou d'une convention de formation. Leur financement est déterminé par branche et versé aux Centres de Formations d'Apprentis (CFA) par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend l'employeur de l'apprenti. Sont imputés sur ce compte les versements concernant le CFA de l'université de Lorraine ainsi que les CFA externes.

Les échanges avec les OPCO se font de plus en plus régulièrement par voie dématérialisée sur leurs plateformes d'échanges et de facturation.

Ce poste est en forte hausse en raison du dynamisme des formations en apprentissage par le biais du CFA de l'université de Lorraine et des CFA externes. Il augmente globalement de 117 % soit + 10 360 K€.

II/ Notes relatives aux postes de bilan

Le bilan intègre les comptes du budget principal et ceux de la fondation universitaire NIT (FNIT).

Note 1 – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2021 :

Valeurs brutes en K€	Valeur au 01/01/2021	Acquisitions	Transferts	Cessions et sorties	Valeur au 31/12/2021
Logiciels, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 260	390	-	-	5 650
Total immobilisations incorporelles	5 260	390	-	-	5 650

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement des logiciels, concessions, droits similaires et licences dont 65 K€ pour un logiciel de gestion de véhicules.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2021 :

Amortissements en K€	Cumul C/28 au 01/01/2021	Dotations C/68 de l'exercice (exploitation)	Neutralisations C/781 de l'exercice	Cessions et sorties	RAN (annulations amortissements années antérieures)	Transferts	Cumul C/28 au 31/12/2021
Logiciels, concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 538	384	155	-	-	-	4 922
Total amortissements immobilisations incorporelles	4 538	384	155	-	-	-	4 922

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2021 :

Valeurs brutes en K€	Valeur au 01/01/2021	Entrées de l'exercice	Mises en service	RAN	Transferts	Cessions et sorties	Valeur au 31/12/2021
Terrains	71 632	36					71 668
Constructions	469 323	2 516			6 179	- 4	478 014
Installations techniques, matériel et outillage	198 853	14 079			107	- 9 012	204 027
Autres immobilisations corporelles et collections	67 859	6 402				- 2 295	71 966
Immobilisations en cours	3 245	9 327			- 6 286		6 286
Total immobilisations corporelles	810 912	32 360	-	-	-	- 11 311	831 961

Pour l'Université de Lorraine, les principales opérations ci-dessous sont à relever au cours de l'exercice 2021 :

- Mises en service de constructions : mise en accessibilité CLSH & CCR : 1 133 K€, aménagement CAB HALL 3 ENSAIA : 2 670 K€, réaménagement INSPE Montigny : 1 059 K€ ;
- Installations techniques, matériel et outillage achats des matériels suivants : microscope à champ proche IJL : 500 K€, spectromètre d'absorption transitoire FST : 381 K€, microscope électronique à balayage IJL : 300 K€, caméra hyperspectrale MWIR LEMTA : 310 K€, Cryostat model PPMS & aimant IJL : 365 K€ ;

- Autres immobilisations corporelles et collections : système de stockage de données Powerstore Château du Montet : 349 K€, équipement audiovisuel UFR SHS METZ : 108 K€ ;
- Immobilisations en cours : création Datacenter Mutualisé Lorrain (DCML) : 733 K€, rénovation sous-station chauffage FST : 495 K€, mise en œuvre SDIAD Saulcy : 452 K€.

Les amortissements sur les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante en 2021 :

Amortissements en K €	Cumul C/28 au 01/01/2021	Dotations C/68 de l'exercice (exploitation)	Neutralisations C/781 de l'exercice	RAN	Transferts	Cessions et sorties	Cumul C/28 au 31/12/2021
Constructions et terrains	68 477	19 608	17 972			- 1	88 084
Installations techniques, matériel et outillage	135 621	12 146	6 797			- 9 012	138 755
Autres immobilisations corporelles et collections	47 545	7 257	2 208			- 2 286	52 516
Total amortissements	251 643	39 011	26 977	-	-	- 11 299	279 355

Immobilisations financières

Au 31 décembre 2021, les immobilisations financières sont principalement constituées pour :

- 3 160 K€ de prises de participation dont :
2 355 K€ concernent la Société d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) Sayens (financés à hauteur de 248 K€ par une dotation de l'ANR) - ce montant tient compte des opérations de recapitalisation comptabilisées en 2021 - cf. point dédié dans les faits marquant du présent document ;

650 K€ concernent la filiale UL Propul's créée en 2021 dont 500 K€ libérés en 2021 et 150 K€ à venir en 2022.

Il convient de relever l'absence de consolidation des comptes à venir du fait de l'intérêt négligeable de cette filiale par rapport à l'UL selon l'art. L233-19 du Code de commerce repris dans l'instruction n° 08-017 M9 du 3 avril 2008 sur les comptes consolidés des OPN.

Une prise de participation dans la société LRMC - ICAR pour 54 K€, l'acquisition courant 2018 de 50 K€ d'actions (5 000 actions à 10 €) concernant la SAEML Henri Poincaré et, en 2020, la participation au capital social d'Urbanloop pour 50 K€ également par l'acquisition de 2 000 actions à 25 € (cf. tableau en page 29).

- La SATT Sayens présentant un résultat comptable négatif en 2015, ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation pour 334 K€ compensée par une reprise de la subvention de 248 K€ allouée par l'Etat lors de la prise de participation dans la SATT Sayens au courant de l'exercice comptable 2016. Le résultat comptable de la SATT Sayens étant toujours négatif au titre de l'exercice comptable 2020 (dernières données fournies), l'intégralité de cette dépréciation a été maintenue sur les comptes 2021 de l'établissement en tenant compte des écritures de recapitalisation ci-dessus (provision pour dépréciation maintenue au crédit du compte 2961).
- 9 K€ de prêts au personnel et de dépôts divers concernant principalement des consignations au TGI pour des litiges en cours.

Note 2 - Créances

Les provisions pour dépréciations (6 270 K€) sont présentées à l'actif dans la colonne "amortissements et dépréciations" en face des postes « créances sur des entités publiques » et « créances clients et comptes rattachés ».

Elles sont relatives à des créanciers qui n'ont pas honoré leurs dettes malgré les poursuites réalisées.

En 2021, 4 080 K€ ont été enregistrés en dotations aux dépréciations des créances clients et comptes rattachés alors que 1 176 K€ ont fait l'objet d'une reprise.

Concernant les créances sur des entités publiques, une partie est relative au remboursement des heures supplémentaires défiscalisées de 2008 à 2012 non opéré par l'Etat (loi TEPA).

La loi TEPA permettait, après déclaration au Ministère, de se faire rembourser par l'Etat les cotisations concernant les heures supplémentaires défiscalisées.

A cet effet, des recettes étaient constatées et venaient en déduction de la masse salariale de l'année concernée.

Par ailleurs, comme des déclarations n'ont pas été faites dans les temps par des ex-établissements, il y a potentiellement un risque de non recouvrement de ces créances et une provision d'un même montant est comptabilisée.

L'UL a perçu, lors du versement définitif de la SCSP pour 2021 une somme de 921 K€ pour des heures défiscalisées déclarées en 2012 et titrées (diminution de la MS).

Ce versement a fait l'objet d'une reprise sur provision à due concurrence, il ne reste donc plus aucune créance TEPA à percevoir dans les comptes de l'établissement à la fin de l'exercice 2021.

L'intégralité des sommes attendues avait fait l'objet, jusqu'en 2018, d'une déclaration annuelle dans la réconciliation annuelle des dettes et des créances avec l'Etat.

Conformément aux consignes de la Direction des Achats de l'Etat (DAE) et du bureau 2FCE-2B des opérateurs de l'état de Bercy, une provision pour dépréciation concernant le dossier Hydroption (Cf. faits marquants de l'exercice) a été comptabilisée à hauteur de 2 368 K€.

Les différentes créances présentées à l'actif circulant - hors avances et acomptes sur commandes - sont composées des postes suivants :

En K€	
Créances sur des entités publiques	160 570
Créances clients et comptes rattachés	16 852
Créances sur les autres débiteurs	681
Total créances	178 103

Le poste relatif aux créances sur des entités publiques comprend les subventions à recevoir (70 580 K€), les crédits de TVA à hauteur de 1 827 K€ ainsi que les produits à recevoir (financements et subventions) pour 88 495 K€.

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les factures émises à l'encontre de clients non soldées au 31 décembre 2021 ainsi que les factures à établir (7 266 K€).

Note 3 – Trésorerie

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

En €	Au 31/12/2021
Autres valeurs mobilières - certificats de dépôt BPL FNIT *	- €
Total placements	- €
Chèques à encaisser	67 000,63 €
Compte DFT DGFIP	115 344 388,92 €
Compte BPL FNIT *	- €
Caisses Nancy et Metz	9 540,78 €
Chèques impayés	170 290,73 €
Autres valeurs à l'encaissement	- €
Règlements en cours de traitement	- 195 986,29 €
Total Disponibilités	115 395 234,77 €
Régies - opérations de dépenses	- €
Régies - opérations de recettes	- €
Total Disponibilités chez les régisseurs	- €
Virements internes de fonds	- €
Trésorerie nette	115 395 234,77 €

* En raison de la dissolution de la FNIT au 31 décembre 2021, les comptes épargne et courant de cette structure ont été clôturés et leurs soldes respectifs reversés sur le compte DFT de l'université de Lorraine.

Ces montants s'élevaient à :

273 916,05 € pour le compte de placement

475 599,49 € pour le compte courant

soit un total de 749 515,54 €

L'UL dispose d'un compte de dépôts de fonds au Trésor tenu par la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle (DDFIP 54).

Un placement en certificat de dépôt pour la Fondation NIT a été ouvert à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (ex. BPL) en 2011.

Au 31 décembre 2021, la valeur des placements est de 273 916,05 €.

La trésorerie nette comprend également celle de la Fondation NIT à hauteur de 749 515,54 €, celle de l'UL s'élevant alors à 114 645 719,23 €.

La trésorerie nette de l'établissement est augmentation de 19 350 159,90 € par rapport à celle de l'exercice précédent.

Conformément aux termes de l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes soumis au décret GBCP suite à l'avis n° 2018-10 du 11 octobre 2018 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP), un tableau des flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2021 est produit pour la quatrième fois.

Ce tableau est destiné à expliquer la variation de trésorerie de l'exercice et à retracer l'origine de cette trésorerie en la rattachant à différents flux (flux de trésorerie liée à l'activité, aux opérations d'investissement, aux opérations de financement et aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers), il reprend ainsi toutes les opérations de l'exercice qui se sont traduites par des mouvements de trésorerie, que ces flux soient entrants (encaissements) ou sortants (décaissements).

La variation de trésorerie, différence entre la trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture, est ainsi justifiée et décomposée via ce tableau.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE 2021

(établi selon la méthode indirecte)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	16 754 056,47	12 938 551,02
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	15 339 984,54	15 719 727,89
Plus-values de cession	16 107 091,74	14 468 220,42
Engagements à réaliser	-92 123,68	-89 303,76
	-674 983,52	1 340 811,23
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 479 722,32	411 086,23
Stocks	-544 924,60	1 508,46
Provisions sur actif circulant	1 957 111,98	-615 185,49
Créances	-5 646 196,45	2 729 468,67
Dettes	10 713 731,39	-1 704 705,41
TOTAL (I)	38 573 763,33	29 069 365,14
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	105 163,83	106 535,16
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	96 591,83	93 114,16
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations	8 572,00	13 421,00
DÉCAISSEMENTS	34 327 331,28	29 548 327,42
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	390 629,94	391 829,80
Acquisitions d'immobilisations corporelles	32 361 101,34	28 142 697,62
Acquisitions d'immobilisations financières	1 569 200,00	1 002 600,00
Autres opérations	6 400,00	11 200,00
TOTAL (II)	-34 222 167,45	-29 441 792,26
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	18 179 986,43	10 632 260,85
Dotations en capitaux propres	18 179 986,43	10 629 740,85
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations		2 520,00
DÉCAISSEMENTS	2 936 324,22	2 897 163,70
Remboursements d'emprunts	1 524 414,02	1 500 976,83
Autres opérations	1 411 910,20	1 396 186,87
TOTAL (III)	15 243 662,21	7 735 097,15
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	4 873 031,70	7 462 740,74
DÉCAISSEMENTS	5 118 129,89	5 105 924,33
TOTAL (IV)	-245 098,19	2 356 816,41
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	19 350 159,90	9 719 486,44
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	96 045 074,87	86 325 588,43
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	115 395 234,77	96 045 074,87

Note 4 – Fonds propres

Les fonds propres des fondations concernent la fondation NIT.

Au sein des fonds propres, les subventions d'équipement et les financements d'actif du budget de l'Université de Lorraine (314 514 K€) sont les suivantes (la fondation NIT n'a pas perçu de subvention d'investissement).

En K€	Valeur au 01/01/2021	Entrées de l'exercice	RAN	PAR subventions	Cessions et sorties	Annulation PAR 2020	Valeur au 31/12/2021
Subventions d'équipement	302 778	23 849		19 742	- 6 429	- 25 426	314 514
Subventions amorties	110 308	14 210			- 6 389		118 129
Valeur nette	192 470	9 639	-	19 742	- 40	- 25 426	196 385

Les sorties de subventions et de financement correspondent aux subventions et financements complètement amortis.

Note 5 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont varié sur l'exercice 2021 :

En K€	Provisions au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2021
Provisions pour risques	1 590	2 700		4 290
Provisions pour charges de personnel	2 017	75		2 092
Total	3 607	2 775	0	6 382

Une nouvelle provision pour risques a été passée à hauteur de 1 629 K€ concernant le suivi des dossiers PAMSU en raison d'un risque possible de reversement aux financeurs (CHRU et ARS) des sommes non utilisées au 31 décembre 2021 et portant sur l'intégralité des financements reçus et des dépenses payées en fonction du droit d'option choisi (règlement en paye avec coût chargé ou par honoraires) – cette provision se rajoute à celle précédemment constatée au cours de l'exercice 2020 pour s'établir en cumulé à 3 219 K€.

Par ailleurs, une provision pour risques à hauteur de 1 071 K€ a également été comptabilisée dans les comptes 2021 et concernait des dossiers FEDER antérieurs à 2020 pour lesquels, malgré de nombreux échanges et la justification des dépenses engagées, le financeur ne s'était pas exécuté. Cette provision qui s'élève à 50 % des montants attendus concerne sept dossiers restant ouverts dans les comptes de l'établissement.

En 2021, on recense également des provisions pour CET (y compris les charges sociales et fiscales) pour 2 092 K€, en augmentation de 75 K€ par rapport à 2020 (cf. chapitre I-3 le § sur les dettes sociales).

Note 6 – Dettes financières

Les dettes financières comprennent le capital restant dû des emprunts souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) selon détail ci-dessous :

LIBELLE	TAUX FIXE	DUREE (années)	DEBUT DE REMBOURSEMENT	FIN DE REMBOURSEMENT	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021
PRET BEI MIM / LEM 3	1.55800 %	25	31/07/2018	30/04/2042	27 432 847,00 €	23 247 987,82 €
PRET BEI BIOLOGIE SANTE	1.54300 %	25	31/07/2018	30/04/2043	16 567 153,00 €	14 613 486,00 €
					44 000 000,00 €	37 861 473,82 €

Elles comprennent également la constatation de la dette auprès de Melotech pour le PPP MIM / LEM 3 et de NPBS pour le PPP Biologie-Santé – ces dettes résiduelles s'apureront au fur et à mesure du paiement à ces deux organismes des redevances RB1a couvrant une partie des coûts d'investissements initiaux nets de subventions d'équipement (35 548 K€ au 31 décembre 2021).

Note 7 – Dettes non financières

Dans les dettes fiscales et sociales (17 333 K€), sont retracées les charges à payer sur personnel décomposés en :

- 1 770 K€ de CET monétisable ;
- 3 454 K€ de congés payés ;
- 8 702 K€ correspondant au 4/10^{ème} des heures complémentaires qui seraient réalisées sur l'année universitaire 2021 / 2022, et aux heures complémentaires et de vacances d'enseignement réalisées en 2021 mais non encore payées ;
- 798 K€ d'heures supplémentaires BIATSS réalisées en 2021 et non encore payées ;
- 1 861 K€ de primes et rappels divers, rattrapage d'échelons, etc... ;
- 748 K€ relatifs aux rémunérations des maîtres de stage en médecine n'ayant pu être payés en 2021 en raison d'un retard résiduel dans le traitement de certaines de ces rémunérations (passage en paye selon droit d'option).

Au niveau des dettes fournisseurs et comptes rattachés (11 944 K€), sont retracées les charges de fonctionnement et d'investissement pour lesquelles les services ont été réalisés en N mais dont le paiement interviendra en N+1.

Ainsi, les comptes de fournisseurs – factures non parvenues 40810000 « Fournisseurs – achats de biens ou de prestations de services » et 40840000 « Fournisseurs d'immobilisations – achats d'immobilisations » comprennent les charges à payer (CAP) qui sont les dépenses qui correspondent à un service fait réalisé au cours de l'exercice, constaté matériellement mais non encore certifié dans l'outil SIFAC. Elles sont constituées de services faits certifiés mais non payés (CAP comptabilisées au fil de l'eau en période courante) et des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) qui ne concernent que les dépenses hors immobilisations.

Au 31 décembre 2021, le compte 40810000 représentait 9 271 K€ dont 4 003 K€ au titre des CAPAC. Les principales factures en instance de règlement étaient les suivantes :

Système de monitoring en continu des gaz (350 K€) ;

2/3 du plan campus MIM/LEM3 (150 K€) ;

Kit de dosage sTREM-1 et kit de dosage multiplex pour la plateforme ELLA (95 K€).

Le compte 40840000 représentait 2 196 K€ pour 371 opérations. Les principales opérations en attente de dénouement étaient les suivantes :

Réhabilitation de bâtiments suite au départ de l'UFR MIM (110 K€) ;

2/3 du plan campus MIM/LEM3 (170 K€) ;

Aimant supraconducteur pour le GREEN (140 K€).

Les autres dettes non financières - hors produits constatés d'avance - se décomposent principalement comme suit :

En K€	
Avances et acomptes reçus	86 918
Recettes à classer	956
Autres comptes de régularisation	3 454
Total avances et acomptes reçus et autres dettes non financières	91 328

Les comptes d'avances et acomptes reçus de la part des financeurs enregistrent les sommes encaissées concernant des projets pour lesquels les dépenses n'ont été réalisées que partiellement. Lorsque la dépense est réalisée, la recette est émise et émarginée avec les sommes encaissées par avance selon le principe du suivi à l'avancement (voir le § I-3 relatif à la gestion des subventions).

Les recettes à classer ne présentent pas une forte antériorité, elles sont en nette diminution par rapport aux exercices précédents.

Elles comprennent essentiellement les versements reçus par l'UL à titre d'avances de la part des financeurs publics qui n'ont pas pu être imputés sur les comptes d'avance en raison de difficultés techniques dans le système d'information (faute d'EOTP ouvert) ou à des sommes reçues mais non encore imputées aux comptes de créances, faute d'information suffisante à la clôture ou encore reçues en fin d'année civile lors de la période de fermeture administrative de l'établissement et donc en l'absence de contacts côté ordonnateurs.

Note 8 – Produits constatés d'avance (PCA)

Ce poste qui s'élève à 3 147 K€ au 31 décembre 2021 est en augmentation de 383 K€ par rapport à l'exercice comptable 2020.

Les produits constatés d'avance concernent pour l'essentiel les comptes suivants :

- Prestations de recherche (70662000) à hauteur de 65 % du total soit 2 033 K€ ;
- Prestations de formation continue (70624000) à hauteur de 17 % du total soit 543 K€ ;
- Autres prestations de services (70682000) à hauteur de 8 % du total soit 247 K€ ;
- Études (70500000) à hauteur de 5 % du total soit 169 K€ ;
- Mise à disposition de personnel facturée pour 3 % du total soit 82 K€ ;
- Formations en apprentissage pour 2 % du total soit 61 K€.

III/ Notes relatives aux postes du compte de résultat

Note 9 – Produits de fonctionnement

Les ventes de biens ou prestations de services (anciennement chiffre d'affaires net) incluent les éléments suivants :

En K€	
Droits universitaires et autres droits de scolarité	15 866
Etudes et prestations de recherche, mesures	5 735
Prestations de formation continue et VAE	7 699
Formations en apprentissage	19 246
Autres prestations de services et produits annexes	12 700
Total ventes de biens ou prestations de services	61 246

Au cours de l'exercice 2021, 97 K€ ont été constatés au titre des produits de cession d'éléments d'actif contre 93 K€ en 2020 (+ 3,7 %).

En 2021, les subventions et produits assimilés (ou produits sans contrepartie directe) atteignent 554 925 K€.

L'Université de Lorraine est essentiellement financée par les subventions reçues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche (MESRI).

Ce fait est renforcé avec le passage aux RCE, qui entraîne le financement par l'Etat du transfert à l'Etablissement des dépenses de personnel.

Sur l'exercice 2021, les subventions du MESRI ont été comptabilisées en produits d'exploitation.

La subvention pour charge de service public imputée en fonctionnement s'élève donc à 500 656 K€.

Les subventions et produits assimilés incluent également les dons et legs reçus, ainsi que les produits de la fiscalité affectée au titre de la CVEC à hauteur de 3 771 K€.

Les recettes de la taxe d'apprentissage sont systématiquement dépensées dans l'année de la collecte, comme la réglementation le prévoit (à l'exception du CFA qui a la possibilité de les reporter en année N+1 ce qu'il a fait pour 439 K€ en cumulé avec les années antérieures). A cet effet, les titres de recettes sont émis en fin d'exercice pour le même montant que les dépenses y afférentes et dans la limite des encaissements constatés.

Les subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat (hors SCSP) et des autres entités publiques comprennent les produits comptabilisés au titre du financement par les organismes publics dont notamment l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour 16 451 K€ (dont les projets Labex-Idex), le Conseil Régional du Grand Est pour 3 770 K€, la Communauté Européenne pour 11 838 K€ et les autres collectivités publiques lorraines à hauteur de 2 300 K€.

Note 10 – Charges de fonctionnement

En K€	
Impôts et taxes sur rémunérations	6 058
Sous-total	6 058
Salaires et traitements	296 521
Charges sociales	195 438
Prestations sociales, œuvres sociales	1 201
Sous-total	493 160
Total masse salariale (charges de personnel et impôts et taxes sur rémunérations)	499 218

Ce total de masse salariale comporte les salaires, traitements, prestations sociales et impôts et taxes sur rémunérations ainsi que les charges à payer sur rémunérations (cf. paragraphe dédié).

Ne sont pas intégrées les dotations aux provisions sur CET assimilés à des congés non pris (2 092 K€ montant en augmentation de 75 K€ par rapport à l'exercice comptable 2020).

La Fondation NIT n'a pas de masse salariale comptabilisée dans ses charges.

Les autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables pour 210 K€), soit 23 520 K€ en 2021, comprennent essentiellement les impôts et taxes dont la contribution au FIPHFP pour 635 K€, les bourses ainsi que les subventions versées.

Les dotations aux provisions et aux amortissements ont été détaillées dans chacun des postes concernés.

Note 11 – Charges financières

Les charges financières comprennent, d'une part, le remboursement des intérêts trimestriels relatifs aux deux prêts BEI concernant les PPP MIM/LEM3 et Biologie Santé à hauteur de 599 K€ ainsi que, d'autre part, le paiement des redevances RB1b relatives à la dette financière (loyers financiers) contractée par l'université auprès des partenaires des PPP (Melotech et NPBS) concernant les coûts de financement des intérêts dus pour 1 097 K€. Celles-ci sont en diminution globale de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.

IV/ Autres informations

Les emplois en 2021 se répartissent de la manière suivante :

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME	5 831	5 864	1 074	1 080	6 905	6 944
1- TITULAIRES	4 615	4 640			4 615	4 640
Titulaires Etat	4 615	4 638			4 615	4 638
Titulaires organisme (corps propre)	0	0,00			0	0
2- CONTRACTUELS	1 216	1 224	1 074	1 080	2 290	1 080
Contractuels de droit public	1 215	1 223	1 055	1 061	2 270	1 061
CDI	157	158	245	247	402	247
CDD	1 058	1 065	810	814	1 868	814
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme	0	0	0	0	0	0

Les données (source DRH) sont exprimées en ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) et intègrent les contrats des doctorants et post-doctorants financés par des conventions de recherche, ainsi que les emplois saisonniers.

Capital décès

En 2021, le montant versé consécutif au décès de quatre personnes s'élevait à 163 K€.

En 2020, cinq personnes décédées avaient engendré un versement total de capital décès de 56 K€.

Il convient de noter que l'établissement a mis en œuvre les termes du décret n° 2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servis aux ayants-droit de l'agent public décédé pour l'année 2021.

Indemnités de rupture conventionnelle selon décrets n° 2019-1593 et 2019-1596 du 31 décembre 2019

En 2021, le montant versé correspondait à 133 K€ pour 7 dossiers jugés recevables.

Tableau des filiales et participations de l'Université de Lorraine au 31 décembre 2021

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par l'établissement	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'établissement au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par l'établissement)											
FILIALE UL PROPULS SIREN 904 353 976	650 000 €		100.0%	650 000 €	500 000 €			ND	ND		En cours de constitution - apport partiel à hauteur de 500 000 € en 2021 - contribution totale de 650 000 €
2. Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par l'établissement)											
SATT SAUVENS (ex SATT Grand Est) SIREN 501 704 969	1 396 300 €		19.4%	2 355 422 €	2 355 422 €			6 547 006 €	- 572 416 €		Comptes 2020 - écritures de recapitalisation passées en 2021
3. Autres filiales et participations											
LRMC / ICAR (CAR-CM2T SIREN 349 517 136	1 195 730 €		4.5%	54 234 €	54 234 €			1 432 336 €	- 344 635 €		Comptes 2020
OPTIVAL SIREN 450 268 412	126 €		9.5%	12 €	12 €			4 726 065 €	- 106 001 €		Comptes 2020
SAEVL HENRI POINCARÉ SIREN 844 030 668	550 000 €		9.1%	50 000 €	50 000 €			1 000 €	11 421 €		Comptes 2019 Comptes 2020 Non disponibles au 31/12/2021
URBANLOOP SAS SIREN 878 394 956	122 854 €		1.8%	50 000 €	50 000 €			- €	- 4 431 €		Comptes 2020
TOTAL				3 159 668 €	3 009 668 €						

Etat des créances et des dettes au 31/12/2021 (budget principal)

Créances	Montant brut au bilan	Degré de Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut au bilan	Degré d'exigibilité du passif			
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé									
Immobilisations financières dont prêts et autres créances immobilisées	3 169 030,00 €	5 064,00 €	3 163 966,00 €	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	37 861 473,82 €	1 548 217,15 €	6 438 421,40 €	29 874 835,27 €	
				Dettes financières et autres emprunts	35 552 774,55 €	1 410 646,72 €	5 644 489,88 €	28 497 637,95 €	
Créances de l'actif circulant				Dettes non financières					
Créances sur des entités publiques	160 909 360,42 €	88 351 025,27 €	72 558 335,15 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 944 238,08 €	11 885 107,63 €	59 130,45 €		
Créances clients et comptes rattachés	21 579 338,19 €	18 219 571,80 €	3 359 766,39 €	Dettes fiscales et sociales	17 333 332,28 €	17 333 332,28 €			
Créances sur les autres débiteurs	681 368,29 €	681 368,29 €		Autres dettes non financières	4 409 824,85 €	4 409 824,85 €			
Charges constatées d'avance	734 311,73 €	105 989,43 €	628 322,30 €	Produits constatés d'avance	3 146 887,89 €	3 146 887,89 €			
TOTAL	187 073 408,63 €	107 363 018,79 €	79 710 389,84 €	TOTAL	110 248 531,47 €	39 734 016,52 €	12 142 041,73 €	58 372 473,22 €	

V/ Engagements hors bilan

Il n'y pas eu, à fin 2021, d'enquête concernant le tableau de réconciliation des dettes et créances avec l'Etat, notre établissement n'ayant pas été choisi parmi la liste des établissements sélectionnés au cours de cette même année par le MESRI et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Néanmoins, les engagements hors bilan suivants apparaissent comme suit :

Dotations en fonds propres de l'Etat (crédits d'investissement non utilisés à ce jour par l'établissement) pour un total de 78 542 K€ se répartissant comme suit :

- UFR MIM du Campus Lorrain pour 30 933 K€ ;
- Biologie santé pour 47 609 K€.

PROGRAMME	CATEGORIE DE L'OPERATION	LIBELLE	CP RESTANTS A VERSER AU 31/12/2021
150 PPP	Dotation en fonds propre Somme non mandatée	PPP MIM / LEM3 Engagement initial de l'Etat en AE pour 36 840 945 € en 2015	30 932 835,00 €
		PPP Biologie-Santé Engagement initial de l'Etat en AE pour 53 000 000 € en 2016	47 609 000,00 €
		TOTAL	78 541 835,00 €
